

25 novembre 2014

CALENDRIER DE LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2015

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue ¹
Jeudi 20 novembre à 11 heures, 16 heures et, éventuellement, le soir <i>(N.B : Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie à 11 heures)</i>	- Discussion générale	6 h 00
Vendredi 21 novembre à 14 heures 30 et le soir <i>(N.B : La commission des finances se réunira à 9 heures 30 pour l'examen des amendements extérieurs)</i>	- Examen de l'article liminaire et des articles de la première partie	7 h 30
Éventuellement, samedi 22 novembre matin, après-midi et, éventuellement, le soir	- Examen des articles de la première partie (suite)	
Éventuellement, dimanche 23 novembre matin, après-midi et, éventuellement, le soir	- Examen des articles de la première partie (suite)	
Lundi 24 novembre à 10 heures, 14 heures 30 et le soir	- Examen des articles de la première partie (suite)	10 h 00
Mardi 25 novembre à 14 heures 30 et le soir	- Examen des articles de la première partie (suite)	7 h 30
Mercredi 26 novembre à 9 heures 30, 14 heures 30 et, éventuellement, le soir	- Examen de l'article 30 : évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'État au titre de la participation de la France au budget de l'Union européenne - Examen des articles de la première partie (suite et fin) - Explications de vote sur l'ensemble de la première partie <u>Scrutin public ordinaire de droit</u>	2 h 00 6 h 00

¹ Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, **à l'exclusion** du temps de l'examen des amendements sur les crédits et des éventuels articles rattachés qui ne peut être évalué a priori.

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue ¹
Vendredi 28 novembre à 9 heures 30, 14 heures 30 et le soir	- Travail et emploi (+ articles 62 et 63) ▪ <i>compte spécial : financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage</i>	1 h 45
	- Conseil et contrôle de l'État	0 h 45
	- Immigration, asile et intégration	1 h 30
	- Outre-mer (+ articles 57 et 57 bis)	2 h 45
	- Sécurités (+ article 59 septies) ▪ <i>compte spécial : contrôle de la circulation et du stationnement routiers</i>	2 h 30
Samedi 29 novembre à 9 heures 30 et à 14 heures 30	- Culture (+ article 50 bis)	1 h 45
	- Solidarité, insertion et égalité des chances (+ article 60)	1 h 45
	- Régimes sociaux et de retraite ▪ <i>compte spécial : pensions (+ article 65)</i>	0 h 30
	- Santé (+ article 59 sexies)	1 h 30
Lundi 1^{er} décembre à 10 heures, 14 heures 30 et le soir	- Justice (+ articles 56 à 56 quater)	2 h 00
	- Action extérieure de l'État	3 h 00
	- Engagements financiers de l'État ▪ <i>compte spécial : accords monétaires internationaux</i> ▪ <i>compte spécial : avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</i> ▪ <i>compte spécial : participation de la France au désendettement de la Grèce</i> ▪ <i>compte spécial : participations financières de l'État</i>	1 h 00
	- Remboursements et dégrèvements	0 h 15
	- Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation (+ articles 48 à 50)	1 h 45
	Mardi 2 décembre à 14 heures 30 et le soir	- Gestion des finances publiques et des ressources humaines et Provisions ▪ <i>compte spécial : gestion du patrimoine immobilier de l'État</i>
- Relations avec les collectivités territoriales (+ articles 58 à 58 sexies et 59 à 59 quinquies) ▪ <i>compte spécial : avances aux collectivités territoriales</i>		1 h 30
- Aide publique au développement ▪ <i>compte spécial : prêts à des États étrangers</i>		2 h 00

¹ Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, **à l'exclusion** du temps de l'examen des amendements sur les crédits et des éventuels articles rattachés qui ne peut être évalué a priori.

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue ¹
Mercredi 3 décembre à 9 heures 30, 14 heures 30 et le soir	- Recherche et enseignement supérieur	2 h 30
	- Politique des territoires (+ article 57 ter) ▪ <i>compte spécial : financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale</i>	2 h 00
	- Égalité des territoires et logement (+ articles 52 à 54)	1 h 45
	- Défense ▪ <i>compte spécial : gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien, des systèmes et des infrastructures de télécommunications de l'État</i>	2 h 45
Jeudi 4 décembre à 9 heures 30, 16 heures et le soir	- Enseignement scolaire (+ article 55)	2 h 30
	- Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales (+ article 47) ▪ <i>compte spécial : développement agricole et rural</i>	3 h 15
	- Médias, livre et industries culturelles (+ articles 56 quinquies et 56 sexies) ▪ <i>compte spécial : avances à l'audiovisuel public</i>	2 h 00
Vendredi 5 décembre à 9 heures 30, 14 heures 30 et le soir <i>(N.B : Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la seconde partie non rattachés à 11 heures)</i>	- Sport, jeunesse et vie associative (+ article 61)	1 h 30
	- Administration générale et territoriale de l'État (+ articles 45 et 46)	0 h 45
	- Pouvoirs publics	0 h 30
	- Direction de l'action du Gouvernement ▪ <i>budget annexe : publications officielles et information administrative</i>	1 h 15
	- Écologie, développement et mobilité durables (+ articles 50 ter à 50 quinquies) ▪ <i>budget annexe : contrôle et exploitation aériens (+ article 64)</i> ▪ <i>compte spécial : aides à l'acquisition de véhicules propres</i> ▪ <i>compte spécial : services nationaux de transport conventionnés de voyageurs</i>	3 h 30
	- Économie (+ article 51) ▪ <i>compte spécial : prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</i>	2 h 00

¹ Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, **à l'exclusion** du temps de l'examen des amendements sur les crédits et des éventuels articles rattachés qui ne peut être évalué a priori.

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue ¹
<p>Samedi 6 décembre à 14 heures 30 et, éventuellement, le soir</p> <p><i>(NB : La commission des finances se réunira le matin pour examiner les amendements aux articles non rattachés de la seconde partie)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Éventuellement, discussion des missions et des articles rattachés reportés 	<p>5 h 00</p>
<p><i>Éventuellement,</i> dimanche 7 décembre matin, après-midi et, éventuellement, le soir</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Discussion des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits 	
<p>Lundi 8 décembre à 10 heures, 14 heures 30 et le soir</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Discussion des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits (suite) 	<p>10 h 00</p>
<p>Mardi 9 décembre à 14 heures 30 et, éventuellement, le soir</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Éventuellement, suite et fin de la discussion des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits - Explications de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances <p style="text-align: center;"><u>Scrutin public à la tribune de droit</u></p>	<p>5 h 00</p>

¹ Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, **à l'exclusion** du temps de l'examen des amendements sur les crédits et des éventuels articles rattachés qui ne peut être évalué a priori.